

## Les mouvements de personnels territoriaux en 2007

**L'exploitation statistique des bilans sociaux des collectivités et établissements publics territoriaux de 2005 à 2007 permet d'approcher les flux d'entrées et de sorties dans la fonction publique territoriale à l'aide des taux de recrutement et de départ constatés.**

**Les recrutements constatés dans la présente synthèse concernent à la fois des recrutements «externes» (recrutement de personnes travaillant pour la première fois dans la fonction publique territoriale) et des recrutements dits «internes» (mutation, détachement, réintégration, transfert de compétences, promotion interne ou encore nomination d'un non titulaire suite à sa réussite à un concours). Quant aux départs, ils mesurent aussi bien des départs définitifs (tels que les départs à la retraite ou les décès) que des départs provisoires (mise en disponibilité, mutation...).**

**Les premiers résultats font apparaître que les flux d'entrées et de sorties ont sensiblement évolué selon le type de collectivité, le statut, la filière d'emplois ou la catégorie des agents entre 2005 et 2007.**

**Globalement, en 2007, les flux d'entrées se sont fortement accrus, essentiellement du fait des transferts de compétences de l'État vers les régions et les départements (notamment des techniciens ouvriers de service – TOS de l'Éducation nationale), alors que les flux de départs sont restés quasiment stables par rapport à 2005. Au total, sur 100 agents présents fin 2007, 11,1 ont été recrutés au cours de l'année, contre 8,2 en 2005. Dans le même temps, les départs représentent 7,8 agents pour 100 agents présents fin 2007, contre 7,3 en 2005.**

**En termes relatifs, l'intensité des flux reste toujours bien plus forte pour les non titulaires que pour les titulaires, mais l'accroissement des effectifs totaux observé en 2007 provient de la progression du taux de recrutement des titulaires pour l'essentiel.**

## Flux d'entrées en 2007 : un taux de recrutement à la hausse, aussi bien chez les titulaires que chez les non titulaires

### Taux de recrutement (en%)\*

	2005	2007
Régions	11,5	55,1
Départements	6,7	18,6
Communes et étab. com. de moins de 1 000 hab.	8,1	8,1
Communes et étab. com. de 1 000 à 3 500 hab.	7,7	8,1
Communes et étab. com. de 3 500 à 5 000 hab.	9,1	8,5
Communes et étab. com. de 5 000 à 10 000 hab.	7,7	8,5
Communes et étab. com. de 10 000 à 20 000 hab.	9,2	9,3
Communes et étab. com. de 20 000 à 50 000 hab.	7,9	8,0
Communes et étab. com. de 50 000 à 100 000 hab.	7,0	6,5
Communes et étab. com. de plus de 100 000 hab.	6,1	6,1
<b>Ensemble des communes et étab. com.</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>
SDIS	7,1	7,2
Communautés urbaines	5,4	5,6
Communautés d'agglomération / SAN	15,1	10,4
Communautés de communes	14,7	14,5
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	10,8	12,3
OPHLM	8,1	5,6
CDG et CNFPT	8,3	9,9
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>8,2</b>	<b>11,1</b>

\* Nombre de recrutements au cours de l'année rapporté à l'effectif des titulaires (ou stagiaires) et non titulaires sur emplois permanents recensés fin 2007  
Source : Synthèse nationale des rapports au comité technique paritaire (CTP) sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

### Taux de recrutement (en %)\*

par catégorie	Effectif en 2007	Taux de recrutements en 2005	Taux de recrutements en 2007
A	123 000	9,9	9,4
B	212 000	9,8	9,9
C	1 117 000	7,4	11,2
<b>par filière d'emplois</b>			
Administrative	362 424	7,8	7,7
Technique	704 526	6,7	13,0
Culturelle	69 573	11,1	10,9
Sportive	17 805	8,9	10,9
Médico-sociale	62 270	11,0	11,3
Sociale	130 919	7,7	7,8
Sécurité	19 553	10,9	9,0
Incendie et secours	38 796	6,5	6,8
Animation	59 431	18,6	17,4

\* Nombre de recrutements au cours de l'année rapporté à l'effectif des titulaires et non titulaires sur emplois permanents recensés fin 2007  
Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

### > Les transferts de compétences en forte hausse parmi les modes de recrutement

En 2007, le recrutement de non titulaires représente toujours le premier mode d'entrée dans la fonction publique territoriale, avec plus d'un tiers du total des recrutements. Cependant, les transferts de compétences se hissent à la deuxième place, avec 22,6 %, alors qu'ils représentaient un très faible volume en 2005 (2,4 %). C'est le résultat des transferts de personnels de l'État vers les collectivités territoriales, dans le cadre de la loi du 13 août 2004.

Hormis le cas spécifique des transferts de compétences, les recrutements directs et ceux par mutation sont, en 2007 comme en 2005, les modes de recrutement les plus fréquents pour les titulaires.

En 2007, les recrutements concernant les agents de catégories A et B s'effectuent pour moitié par embauche d'un non titulaire. Ce type de recrutement est en recul parmi les catégories C. En effet, compte tenu des nombreux transferts de personnels de catégorie C de l'État vers les régions et les départements, les transferts de compétences deviennent leur premier mode de recrutement (28,9 %) en 2007. Cependant, les recrutements directs représentent toujours plus du quart des recrutements pour cette catégorie, alors qu'ils restent très faibles pour les agents de catégories A et B (de l'ordre de 4 %).

Sur 100 agents titulaires et non titulaires présents fin 2007, 11,1 ont été recrutés au cours de l'année (contre 8,2 en 2005). Ce taux de recrutement s'établit à 8,5 pour les agents titulaires et stagiaires, en forte augmentation par rapport à 2005 (5,5 recrutés en 2005). Pour les agents non titulaires, il progresse également, passant de 24,6 en 2005 à 27,7 en 2007.

L'augmentation du taux de recrutement par rapport aux années précédentes s'explique par l'arrivée en 2007 d'un fort contingent de techniciens ouvriers de service (TOS) de l'Éducation nationale et de l'Agriculture (pour les lycées agricoles), dans le cadre de nouveaux transferts de compétences de l'État vers les régions et les départements (loi du 13 août 2004). Ce sont donc ces deux types de collectivité qui accueillent l'ensemble de ces personnels transférés, soit des taux de recrutement de 55,1 % pour les régions et de 18,6 % pour les départements.

Pour ce qui concerne les autres types d'employeurs, les taux de recrutement restent plutôt stables par rapport à 2005 et se situent à des niveaux bien moins élevés que ceux observés dans les régions et les départements. Les taux de recrutement dans les communautés de communes, les communautés d'agglomération et les syndicats et autres établissements restent importants (de 10,4 à 14,5), comme en 2005. À noter, cependant, la baisse de près de cinq points dans les communautés d'agglomération.

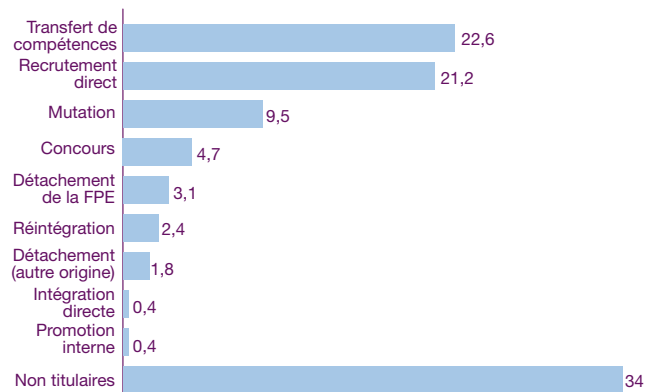
À contrario, les communautés urbaines et offices publics d'HLM affichent les taux de recrutement les plus bas en 2007, ainsi que les communes et établissements communaux de plus de 50 000 habitants.

Les transferts de personnels de l'État vers les régions et les départements expliquent la forte augmentation du taux de recrutement en 2007 chez les agents de catégorie C. Alors que les taux de recrutement des agents de catégories A et B demeurent stables par rapport à 2005, ceux de la catégorie C enregistrent un bond sensible, passant de 7,4 % en 2005 à 11,2 % en 2007. Concernant les taux de recrutement par filière, c'est la filière technique qui double pratiquement son taux de recrutement, et ce en raison des caractéristiques des personnels transférés (TOS).

La filière sportive recrute aussi plus activement qu'en 2005 (+ 2 points). Dans les autres filières, il y a stabilité des recrutements par rapport à 2005.

Comme en 2005, c'est la filière animation qui conserve le taux de recrutement le plus important (17,4 %).

### Modes de recrutement en 2007 (en %)



\*Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

À l'inverse, le recrutement par concours se rencontre plus fréquemment chez les agents de catégories A et B (de l'ordre de 12 %), que parmi ceux de catégorie C (3 % seulement). De la même manière, la mutation constitue un mode de recrutement nettement plus répandu pour les agents de catégories A (25 %) et B (18 %).

Dans les filières incendie-secours et sécurité, l'embauche de non titulaires demeure qua-

si marginale, comme en 2005. En revanche, dans ces deux filières, les recrutements se font surtout par voie du concours (respectivement 47 % et 21 %) et par voie de mutation (35 % et 56 %). Au contraire, ces deux modes de recrutement sont moins fréquents dans les filières technique et animation.

En revanche, l'embauche de non titulaires est particulièrement répandue dans d'autres filières en 2007. Elle représente : de l'ordre

des deux-tiers des recrutements pour les filières sportive, animation et culturelle ; la moitié des recrutements pour les filières médico-sociale et sociale.

Les recrutements directs représentent un quart des recrutements dans les filières administrative et technique.

Les recrutements liés aux transferts de compétences représentent le premier mode d'entrée dans la fonction publique territoriale pour les agents de la filière technique avec 39 % des entrées contre 23 % pour l'ensemble des agents.

De plus, ces transferts de compétences concernent essentiellement la filière technique puisque leur proportion reste très faible partout ailleurs, et cela, compte tenu des caractéristiques des personnels transférés de l'Etat vers les régions et les départements.

Quant aux détachements, ils représentent en général une part des recrutements plutôt faible (inférieure à 5 %), excepté pour la filière médico-sociale (17 %). Dans cette filière, les agents recrutés en détachement sont issus pour l'essentiel de la fonction publique hospitalière (73 %) et des autres collectivités locales (17 %).

### Répartition des modalités de recrutement (en %)

par catégorie	Non titulaires	Recrutement direct	Concours	Mutation	Transfert de compétences	Autres modalités
A	48,8	3,8	11,5	24,9	1,3	9,6
B	50,2	4,2	11,6	18,2	2,0	13,7
C	27,1	26,5	3,2	7,0	28,9	7,2
par filière d'emplois						
Administrative	36,0	26,5	7,3	19,0	1,1	10,1
Technique	23,0	23,5	1,8	5,0	39,1	7,6
Culturelle	61,6	12,3	5,3	13,4	4,4	3,1
Sportive	71,4	4,0	7,5	12,3	2,0	2,8
Médico-sociale	50,0	5,1	8,9	13,7	1,2	21,1
Sociale	51,8	15,2	10,3	10,8	2,5	9,5
Sécurité	6,7	9,6	21,1	55,9	0,0	6,7
Incendie et secours	1,8	10,9	47,3	35,1	0,0	4,9
Animation	67,6	22,7	1,6	4,2	0,5	3,2

Note de lecture du tableau : sur 100 agents de catégorie A titulaires et non titulaires sur emploi permanent recrutés en 2007, 48,8 sont des non titulaires, 3,8 résultent de recrutements directs, 24,9 ont eu une mutation, etc.

## Globalement, des flux de sorties en 2007 en faible augmentation

Globalement, le taux de départ des agents sur emplois permanents progresse faiblement sur la période 2005-2007 : sur 100 agents titulaires et non titulaires présents fin 2007, le nombre d'agents ayant quitté leur collectivité au cours de l'année s'établit à 7,8, soit légèrement plus qu'en 2005 (7,3 départs). C'est dans les régions, les centres de gestion (CDG) et au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) que le taux de départ a le plus augmenté.

### > Les titulaires : hausse du taux de départ des agents titulaires en 2007

En 2007, rapporté à un effectif de 100 agents titulaires ou stagiaires présents en fin d'année, on compte 5,1 départs de la collectivité au cours de l'année, contre 4,5 en 2005. Ce taux est ainsi en hausse modérée par rapport à 2005, alors qu'il avait baissé entre 2003 et 2005. Il ne retrouve pas de fait son niveau de 2003 (5,8). Il a augmenté chez tous les types d'employeurs, excepté dans les régions, les communes de moins de 1 000 habitants et les communautés d'agglomération, où il s'est stabilisé. Des hausses plus fortes concernent les communes de plus de 100 000 habitants, les offices publics d'HLM, ainsi que les CDG et le CNFPT.

La proportion des départs à la retraite, qui demeure le principal motif de départ des titulaires en 2007, a augmenté par rapport à 2005 (40,5 % contre 33,8 %).

Cette progression des départs à la retraite explique, en partie, l'augmentation relative du taux de départ global, qui passe de 4,5 % en 2005 à 5,1 % en 2007.

Les mutations demeurent la seconde cause de départ, et ce dans une proportion presque inchangée par rapport à 2005. Viennent ensuite les mises en disponibilité et congés parentaux en recul de deux points par rapport à 2005 (18,4 % contre 20,2 %). Enfin, les autres causes de départ sont très faibles avec moins de 4 % pour chacune d'entre elles.

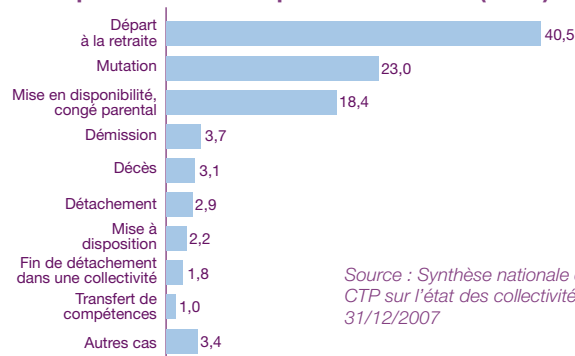
### Taux de départ des titulaires et stagiaires (en %)\*

	2005	2007
Régions	3,4	3,2
Départements	4,1	4,6
Communes et étab. com. de moins de 1 000 hab.	2,5	2,4
Communes et étab. com. de 1 000 à 3 500 hab.	2,8	3,3
Communes et étab. com. de 3 500 à 5 000 hab.	3,5	3,8
Communes et étab. com. de 5 000 à 10 000 hab.	4,5	4,9
Communes et étab. com. de 10 000 à 20 000 hab.	5,5	6,2
Communes et étab. com. de 20 000 à 50 000 hab.	5,7	6,6
Communes et étab. com. de 50 000 à 100 000 hab.	5,7	6,2
Communes et étab. com. de plus de 100 000 hab.	5,7	7,4
<b>Ensemble des communes et étab. com.</b>	<b>4,7</b>	<b>5,4</b>
SDIS	4,2	5,3
Communautés urbaines	4,0	4,4
Communautés d'agglomération / SAN	5,1	5,1
Communautés de communes	3,0	3,7
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	2,9	3,6
OPHLM	4,3	5,8
CDG et CNFPT	4,8	7,4
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>4,5</b>	<b>5,1</b>

\* Nombre de départs au cours de l'année rapporté à un effectif de 100 agents titulaires présents en fin d'année 2007

Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

### Principaux motifs de départ des titulaires (en %)



Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

## > Les non titulaires : quasi stabilité du taux de départ des agents non titulaires en 2007

### Taux de départ des non titulaires (en %)\*

	2005	2007
Régions	12,6	36,9
Départements	23,2	22,0
Communes et étab. communaux de moins de 1 000 hab.	12,5	12,2
Communes et étab. communaux de 1 000 à 3 500 hab.	23,2	24,9
Communes et étab. communaux de 3 500 à 5 000 hab.	23,2	21,2
Communes et étab. communaux de 5 000 à 10 000 hab.	32,0	31,7
Communes et étab. communaux de 10 000 à 20 000 hab.	38,9	29,7
Communes et étab. communaux de 20 000 à 50 000 hab.	26,0	30,1
Communes et étab. communaux de 50 000 à 100 000 hab.	20,5	25,5
Communes et étab. communaux de plus de 100 000 hab.	34,7	26,9
<b>Ensemble des communes et étab. communaux</b>	<b>26,5</b>	<b>26,2</b>
SDIS	18,9	24,1
Communautés urbaines	29,0	12,0
Communautés d'agglomération / SAN	23,9	25,4
Communautés de communes	19,9	19,6
Syndicats et autres étab. pub. intercommunaux	13,7	14,3
OPHLM	18,3	21,1
CDG et CNFPT	17,7	35,7
<b>Ensemble des collectivités</b>	<b>24,5</b>	<b>24,9</b>

\* Nombre de départs au cours de l'année rapporté à un effectif de 100 agents non titulaires présents en fin d'année 2007

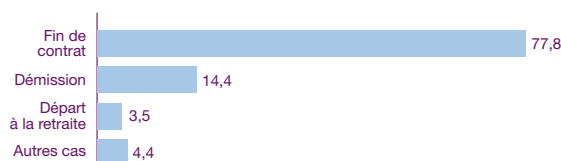
Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

En 2007, rapporté à un effectif de 100 agents non titulaires permanents présents en fin d'année, 24,9 départs ont eu lieu au cours de l'année contre 24,5 en 2005.

Si globalement le taux de départ a peu évolué depuis 2005, il a évolué selon le type de collectivité : il a fortement augmenté dans les régions, les CDG et au CNFPT ; à l'inverse, il a fortement diminué dans les communautés urbaines.

Les principaux motifs de départ des non titulaires permanents restent à peu près identiques, en proportion, à ce qu'ils étaient en 2005. En premier lieu, les fins de contrat prédominent largement avec 77,8 % des départs. Elles sont d'ailleurs en hausse par rapport à 2005, où elles représentaient 75,8 % des départs. En deuxième lieu, viennent les démissions (14,4 % en 2007 contre 14,5 % en 2005) puis les départs à la retraite (3,5 % contre 3,4 %).

### Principaux motifs de départ des non titulaires (en %)



Source : Synthèse nationale des rapports au CTP sur l'état des collectivités territoriales au 31/12/2007

### Pour en savoir plus...

**Bis 69 – Octobre 2009** - Synthèse des résultats des Bilans sociaux 2007 – Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales – Département des études et des statistiques locales, disponible sur le site : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr), rubrique « statistique ».

## Précisions méthodologiques

Le champ des bilans sociaux recouvre les collectivités disposant d'un comité technique paritaire (CTP) propre (celles de plus de 50 agents) ou relevant du CTP d'un centre de gestion. Il est un peu plus restreint que celui de l'enquête de l'Insee sur les effectifs des collectivités territoriales (Colter).

À partir des bilans au 31 décembre 2007, 18 161 dossiers ont été retournés - soit directement, soit par l'intermédiaire des centres de gestion de la fonction publique territoriale - dont 15 061 sont finalement exploitables. Le taux de couverture des collectivités est de 31 %, ce qui représente près des deux tiers des personnels titulaires (65,2 %).

#### Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Place Beauvau – 75008 Paris – tél. : 01 53 43 84 10 – fax : 01 53 43 84 11

Synthèse réalisée par : **Centre national de la fonction publique territoriale**

Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale  
10/12, rue d'Anjou – 75381 Paris cedex 08 – tél. : 01 55 27 44 00 – fax : 01 55 27 44 01

**Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des collectivités territoriales – Direction générale des collectivités locales**

**Département des études et des statistiques locales**

2, place des Saussaies – 75008 Paris – tél. : 01 49 27 31 87 – fax : 01 49 27 34 29

Publication réalisée et diffusée par l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale

Directeur de publication : François Deluga / Co-directeur de la publication : Vincent Potier

Rédacteur en chef : Mohamed Amine / Rédacteur : Guillaume Leforestier (DGCL)

[www.observatoire.cnfpt.fr](http://www.observatoire.cnfpt.fr)